

Le jeudi 3 avril 2025, le conseil municipal a validé une délibération qui **menace fortement les familles dionysiennes** et met en place un **système inégal entre Dionysiens et Pierrefittois**. Les habitants paieront en 2025-2026 2 tarifs différents bien qu'ils soient désormais dans la même ville.

**Ce qui va changer, et pourquoi nous sommes contre :**



- **Réservation obligatoire des activités extrascolaires dès les vacances de la Toussaint 2025, pénalités à partir des vacances d'hiver 2026.** La généralisation du système pierrefittois signifierait 6 semaines de réservation et 20 € de pénalité par jour (voir rapport).
- **Une mesure qui pénalise les familles dont l'emploi du temps est incertain**, notamment celles en situation de précarité ou aux horaires fluctuants.

A Pierrefitte-sur-Seine, les tarifs sont proposés aujourd'hui à l'unité ou au forfait. Une réservation préalable des familles est obligatoire pour les accueils collectifs de mineurs uniquement durant les vacances scolaires. Sur les journées périscolaires, les enfants peuvent se présenter à l'accueil de loisirs mais sans inscriptions préalables, la famille encourt une pénalité de 20 € par jour.

il est proposé de généraliser le système de réservation des accueils collectifs de mineurs appliqué à Pierrefitte durant les périodes de vacances scolaires.

Cette réservation obligatoire débiterait à compter des vacances d'automne 2025. S'agissant d'une première application pour les familles dionysiennes, il est proposé d'appliquer de façon mesurée, progressive et proportionnée à compter des vacances d'hiver 2026 les pénalités pour l'ensemble de l'année scolaire sur l'ensemble du territoire

**Ce qui est prévu à terme** (probablement après les élections de 2026) :



- **Des augmentations de tarifs** très importantes pour les Dionysiens. Le dossier est repoussé (pour cause d'élections), mais le conseil municipal a confirmé qu'il restait d'actualité.
- **Des horaires d'accueil réduits** dans les accueils de loisirs, diminuant encore l'accessibilité pour les familles. Là aussi, le dossier est repoussé mais Mme Temel a confirmé le projet.

Au-delà de l'aspect réglementaire et tarifaire, les prestations périscolaires proposées aux familles devront être à terme harmonisées entre Saint-Denis et Pierrefitte (horaires d'ouverture, réservation préalable ou non...) afin de tendre vers une offre de service identique et cohérente.

Sur la méthode, nous regrettons une fois de plus un manque total de concertation avec les parents : ces décisions ont été prises sans tenir compte des besoins réels des familles et sans consultation des représentants de parents d'élèves, contrairement à ce que prétend Mme Temel en conseil municipal.

**Nos revendications :**

Nous demandons une fusion plus juste et plus adaptée aux réalités des familles, avec :



- ✓ **Un alignement des tarifs périscolaires sur ceux de Saint-Denis pour tous**, afin de garantir une égalité réelle.
- ✓ **Les horaires d'accueil de Saint-Denis élargis à tous**, afin de garantir un service adapté aux besoins des familles.
- ✓ **Refus de toute réservation des ADL** (périscolaire ou vacances), afin de garantir la souplesse pour les utilisateurs et empêcher l'augmentation des tarifs via les amendes

**Il est inacceptable que les familles paient le prix de la fusion décidée par les élus sans avoir été consultées.**  
**Nous sommes prêts à discuter pour améliorer le service public, pas pour le dégrader.**

Le jeudi 3 avril 2025, le conseil municipal a validé une délibération qui **menace fortement les familles dionysiennes** et met en place un **système inégal entre Dionysiens et Pierrefittois**. Les habitants paieront en 2025-2026 2 tarifs différents bien qu'ils soient désormais dans la même ville.

**Ce qui va changer, et pourquoi nous sommes contre :**



- **Réservation obligatoire des activités extrascolaires dès les vacances de la Toussaint 2025, pénalités à partir des vacances d'hiver 2026.** La généralisation du système pierrefittois signifierait 6 semaines de réservation et 20 € de pénalité par jour (voir rapport).
- **Une mesure qui pénalise les familles dont l'emploi du temps est incertain**, notamment celles en situation de précarité ou aux horaires fluctuants.

A Pierrefitte-sur-Seine, les tarifs sont proposés aujourd'hui à l'unité ou au forfait. Une réservation préalable des familles est obligatoire pour les accueils collectifs de mineurs uniquement durant les vacances scolaires. Sur les journées périscolaires, les enfants peuvent se présenter à l'accueil de loisirs mais sans inscriptions préalables, la famille encourt une pénalité de 20 € par jour.

il est proposé de généraliser le système de réservation des accueils collectifs de mineurs appliqué à Pierrefitte durant les périodes de vacances scolaires.

Cette réservation obligatoire débiterait à compter des vacances d'automne 2025. S'agissant d'une première application pour les familles dionysiennes, il est proposé d'appliquer de façon mesurée, progressive et proportionnée à compter des vacances d'hiver 2026 les pénalités pour l'ensemble de l'année scolaire sur l'ensemble du territoire

**Ce qui est prévu à terme** (probablement après les élections de 2026) :



- **Des augmentations de tarifs** très importantes pour les Dionysiens. Le dossier est repoussé (pour cause d'élections), mais le conseil municipal a confirmé qu'il restait d'actualité.
- **Des horaires d'accueil réduits** dans les accueils de loisirs, diminuant encore l'accessibilité pour les familles. Là aussi, le dossier est repoussé mais Mme Temel a confirmé le projet.

Au-delà de l'aspect réglementaire et tarifaire, les prestations périscolaires proposées aux familles devront être à terme harmonisées entre Saint-Denis et Pierrefitte (horaires d'ouverture, réservation préalable ou non...) afin de tendre vers une offre de service identique et cohérente.

Sur la méthode, nous regrettons une fois de plus un manque total de concertation avec les parents : ces décisions ont été prises sans tenir compte des besoins réels des familles et sans consultation des représentants de parents d'élèves, contrairement à ce que prétend Mme Temel en conseil municipal.

**Nos revendications :**

Nous demandons une fusion plus juste et plus adaptée aux réalités des familles, avec :



- ✓ **Un alignement des tarifs périscolaires sur ceux de Saint-Denis pour tous**, afin de garantir une égalité réelle.
- ✓ **Les horaires d'accueil de Saint-Denis élargis à tous**, afin de garantir un service adapté aux besoins des familles.
- ✓ **Refus de toute réservation des ADL** (périscolaire ou vacances), afin de garantir la souplesse pour les utilisateurs et empêcher l'augmentation des tarifs via les amendes

**Il est inacceptable que les familles paient le prix de la fusion décidée par les élus sans avoir été consultées.**  
**Nous sommes prêts à discuter pour améliorer le service public, pas pour le dégrader.**